

## Compte-rendu du Conseil des Associations

Jeudi 24 janvier 2013 à 19h

Espace Yves Coppens

**Membres présents du Conseil des associations :** Croq'Espace, Cercle d'escrime, Secours Catholique, Scouts et guides de France, Réponse, Société Lorraine d'Astronomie, Alliance Sporting Club, Zipponamules, Association Valentin Hauy, ATMF, Notre Dame des Nations, Association des résidents du parc Ste Camille, MJC Etoile, MJC Nomade, Centre Equestre Drouot, 5<sup>ème</sup> Art, ADAYI, Roller Skating Vandoeuvre, AEIM, France Tchétchénie Solidarité, Radio Graffiti, AREMIG, ACTIVE, ASSEV, Tricot Couture Service, Citéslab, PIVOD, Domaine du Charmois, Geologia, CIDFF54, Club Arlequin, Trans'Culture, Jamaik'Arts, Blouses Roses, Mission Ouvrière, Vandoeuvre Bridge Club, Associations des conjoints survivants, Secours Populaire, FSL, Habitat et Humanisme, FNATH, ASP Accompagner, Solidarités Nouvelles face au chômage, Cœur, Collectif Handicap 54.

**Elus :** (M. le Maire Stéphane HABLOT est excusé) M. BERNARD, M. CHEIKH, M. DONATI et M. PONCELET.

**Service de la Ville :** Service Vie Associative.

### I. Introduction

M. Cheikh commence la réunion en rappelant que le point sur les travaux réalisés dans les ateliers du Conseil des Associations se fait chaque année, et ajoute que son principal objectif est de dynamiser les associations et de mettre des synergies entre les partenaires. Il excuse M. le Maire qui n'a pas pu venir ce soir en raison d'un imprévu personnel.

La réunion se poursuit par la remise du prix du concours de la vie associative, une présentation, par les référents, du travail des différents ateliers issus de ce Conseil des Associations, par un retour sur le travail du comité de pilotage « Bailleurs-Ville Associations », par une présentation de la méthode d'attribution des subventions, d'un retour sur le voyage associatif, puis par un pot de l'amitié.

### II. Remise du prix « Ville Associative » par le CICOS : 2 étoiles

M. Laurent Barthos, membre du CICOS (Centre Inter-associatif de Conseils et de Services), rappelle le rôle de celui-ci : C'est une association au service des associations, créée en 1983, à l'initiative du Conseil Régional d'Ile de France. Elle a pour but tout d'abord, d'informer et de former les différents acteurs des associations, et enfin d'animer la vie associative. Un jury « ville associative » a été créé afin de reconnaître le savoir faire et l'investissement des mairies auprès des associations, récompenser les actions mises en place par celle-ci, et enfin valoriser le bénévolat et l'engagement des associations.

La vie associative en France en quelques chiffres : 13 millions de bénévoles, 1,2 millions d'associations et 1,5 millions de salariés. M. Barthos souligne que l'engagement associatif est moins durable, moins collectif et plus individuel qu'auparavant, car s'identifie à l'image de notre société. L'importance est que cet engagement perdure, et que la volonté d'offrir un service de qualité à la population soit toujours en mouvement. Vandœuvre est dans cette dynamique : à travers toutes les aides directes et indirectes, il y a une réelle volonté de favoriser le bénévolat et le soutien aux associations. Le prix remis ce soir le démontre et souligne l'investissement de la ville auprès des associations. 5000 villes ont été inscrites, 100 villes ont été retenues.

M. Cheikh et M. Donati invitent les référent(e)s des associations à venir recevoir le prix auprès d'eux et soulignent que le travail fait au quotidien est avant tout un travail collectif.

### III. Présentation et bilan des Ateliers

#### A. L'atelier Animation à la vie associative

*Présenté par Lisa Cerutti, présidente de l'association Réponse et référente de l'atelier.*

---

L'atelier animation se réunit deux fois par mois pour organiser l'édition 2013 de la fête des associations. La fête aura lieu le dimanche 30 juin 2013. L'atelier est ouvert pour les associations qui désirent y participer.

Les nouveautés 2013 : Mise en place d'un quizz qui sera distribué en amont auprès des enfants afin d'inciter les enfants et leurs parents à se rendre dans chaque stand afin d'y trouver les réponses nécessaires. Chaque association est invitée à donner une question, charade, relative à son association par le biais de la fiche de renseignements. La conférence de l'édition 2013 sera un spectacle d'improvisation par une troupe professionnelle nommée « Loin et c'est très bien », le spectacle s'intitule « L'assemblée extraordinaire », et sera suivi d'un débat.

La présentation se termine en rappelant les objectifs fixés pour la fête tels que : amener les associations à travailler ensemble, promouvoir les associations auprès des habitants, faire la fête, présenter les nouvelles associations, rendre la fête conviviale. La vidéo de l'édition 2012 est ensuite diffusée.

M. Donati souligne la co-construction de cet atelier, ce sont les associations qui réalisent leur propre fête.

Les associations sont invitées à compléter dès maintenant leur fiche d'inscription à la fête.

## **B. L'atelier Formation**

*Présenté par Colette Celerier, membre de l'association Habitat & Humanisme, et référente de l'atelier.*

Cet atelier a pour but d'aider les associations (bénévoles et salariés) à remplir pleinement leurs missions, de travailler sur le recensement des besoins des associations, chercher des formations et définir ses contenus.

Récemment, les formations dispensées ont été les suivantes : comptabilité, tableur, traitement de texte, site web. Les formations à venir : infographie, vie statutaire. Ces formations ont rencontrées un réel succès.

Il est à regretter cependant, du fait des places limitées, que des personnes s'inscrivent sans venir le jour de la formation, alors que les places sont chères et que la formation aurait pu bénéficier à d'autres associations dans le besoin.

Nouveautés : mise en place d'un questionnaire de satisfaction, organisation de conférences.

Projets de l'atelier : recensement des nouveaux besoins en formation, et appel à candidatures pour trouver de nouveaux participants à l'atelier.

A ce jour, 50 personnes, toutes associations confondues, ont pu assister aux formations dispensées.

Une association prend la parole : « J'ai assisté à la formation comptabilité en tant que trésorière, celle-ci s'est avérée très intéressante mais je suggère de faire travailler les associations sur un logiciel de comptabilité précis, afin de pouvoir établir une comptabilité dans les normes. »

## **C. Point sur les autres ateliers**

Certains ateliers ont atteint leurs objectifs et sont aujourd'hui en sommeil, c'est le cas de l'atelier « convention des locaux » qui est présenté par Dominique Semonin de l'association Reponse et référente de l'atelier.

L'objectif de cet atelier était de mettre à jour les conventions liant les associations et la ville en travaillant sur la clarification des parties prenantes. A ce jour, toutes les associations disposant d'un local sur la ville ont signé une convention d'occupation ou une convention de mutualisation.

Une nouvelle problématique se pose aujourd'hui : certaines associations qui occupent des salles à bail commercial se voient dans l'obligation de payer des loyers, qui augmentent chaque année (7% d'augmentation pour l'année 2013). Un travail est en cours pour étudier l'éventualité d'une transformation d'usage.

## **III. Le comité de pilotage Ville-Bailleurs-Conseil des associations**

M. DOUTE, de l'association Mission Ouvrière, et référent de l'atelier présente le comité de pilotage en rappelant sa composition et son rôle. Il est composé des bailleurs (MMH et Batigère), des élus (M. Cheikh et M. Donati) et

---

deux représentants associatifs. Ce comité recense et gère les salles sociales, propose des rénovations, attribue les salles suivant les demandes, organise des états des lieux et vérifie le respect des conditions de sécurité.

A ce jour, 2 locaux sont mutualisés (ASEEV-Différences et Découvertes, Transcultures-D'hier à demain), 2 sont en cours de mutualisation.

19 demandes de mise à disposition d'un local associatif ont été étudiées en 2012 et 4 demandes ont été satisfaites dont une au Parc des Sports.

Un chantier d'insertion a été mené au premier semestre 2012 afin de remettre en peinture quelques locaux associatifs. Il s'agissait d'une action d'insertion professionnelle menée par la commune de Vandoeuvre en partenariat avec le conseil régional et l'ALAJI. 12 Vandopériens ont intégré cette action. Au total, 12 locaux associatifs ont été repeints. En 2013, un nouveau chantier d'insertion permettra la remise en peinture de 2 locaux associatifs : Electronique pour Tous et Notre Dame des Nations.

Les critères d'attribution : Les associations doivent impérativement motiver leur demande, et le comité de pilotage doit, pour cela, s'appuyer sur leurs projets et diverses informations qui lui seraient utiles dans sa prise de décision : activité de l'association, quartier d'intervention, destination du local (stockage, bureau, accueil, siège social...).

De nouvelles salles à venir pour les associations:

- Suite à la réhabilitation des Hérons,
- Ecoquartier Biancamaria,
- Ferme du Charmois

M. Donati rappelle que loi obligeait pour 100 logements, la mise en place d'un local social. Cette loi étant obsolète aujourd'hui, celle-ci n'est plus obligatoire. Les élus souhaitent malgré tout, que chaque immeuble dispose d'une salle sociale en pied d'immeuble afin de favoriser la proximité et la cohésion sociale.

#### **IV. L'attribution des subventions : de la demande à l'attribution**

Voir tableau joint.

M. Donati souligne l'importance des aides indirectes qui sont parfois bien plus conséquentes que les aides financières : 245 000 impressions ont été faites en 2011 pour les associations, des envois de courriers et des mises à disposition de salles municipales.

M. Poncelet rappelle que le budget primitif de l'année est toujours voté en fin d'année précédente, c'est la raison pour laquelle les dossiers de subvention doivent être retournés très tôt (date limite vers la mi-septembre). Par conséquent, les fonds sont attribués en début d'année, et permet aux associations de voir évoluer leurs actions en cours d'année et refaire si nécessaire une demande sur projet.

La municipalité a également à cœur de valoriser les projets inter-associatifs, le budget prévu à cet effet ayant peu été sollicité jusqu'à présent.

M. Cheikh prend exemple sur des actions collectives ayant déjà eu lieu :

- Le carnaval avec Khamsa, Club Arlequin, MJC Etoile, Nomade, Loraine, Croq'Espace, TCS et la Ludothèque de Vandoeuvre,
- Les contes avec Reponse et Trans'Culture,
- Réveillon Solidaire avec Khamsa et Emmaüs.

M. Cheikh rappelle également que depuis la signature des nouvelles conventions de gestion avec la Ville, toutes les charges locatives des salles sociales sont payées par la Ville aux bailleurs Batigère et MMH. Ceux-ci se sont engagés à reverser une partie de ces sommes sous forme de participation financière à des projets associatifs en faveur du lien social pour leurs locataires et de l'animation des quartiers.

Les associations sont invitées à formuler ce type de demande auprès du service Vie Associative.

---

## V. Retour sur le voyage associatif à Chambéry

*Présenté par Denis Bernard du Centre Equestre Drouot*

Placé sous le thème de la mutualisation des moyens, l'échange avec la Ville de Chambéry, a réuni 22 membres associatifs, 2 élus et 3 personnes du service vie associative.

Ont participé : ATMF, Jamaïk'arts, Alliance Sporting Club, Tricot Coutures Services, Centre équestre Drouot, Croq Espace, ADAYI, Roller Skating Vandoeuvre, ASPV, AREMIG, Aide Régionale pour les plus Démunis, La Famille de Vandoeuvre, Domaine du Charmois, Khamsa.

« Nous avons passé deux jours à Chambéry où nous avons été très bien accueillis ». La vie associative Chambérienne représente 1035 associations au total, 500 d'entre elles disposent d'un local.

La maison des associations de 5000 m<sup>2</sup> dispose de 10 salles de réunions dont une grande salle pouvant accueillir 100 personnes, 10 salles de permanences et 3 salles d'activités.

Quelques chiffres :

250 associations ont leur siège social et une boîte aux lettres à la maison des associations (certaines boîtes aux lettres sont mutualisées). 37 associations bénéficient d'un bureau privatif et 14 à titre partagé (avec un placard pour chaque association)

79 associations bénéficient d'une salle à titre répétitif (réunion, salle de répétition,...)

5551 réservations sont faites sur certaines salles à titre répétitif, 1528 à titre ponctuel

Hormis les locaux mis à disposition à titre privatif, les salles sont gratuites

Les locaux privatifs quant à eux sont payants : 35€/an/m<sup>2</sup> et 9€/an/m<sup>2</sup> si les locaux sont mutualisés, ceci dans le but d'avoir une utilisation optimisée des salles.

Les associations participantes ont été très satisfaites de ce voyage d'étude.

## VI. Les projets à venir

M. Cheikh émet l'idée d'un projet de cuisine associative à mutualiser.

Il propose également la création d'un atelier « coordination des compétences » où toutes les associations seraient mises en contact en fonction de leurs thématiques.

L'ensemble des associations s'est montré favorable à ces propositions.

L'association Jamaïk'Art souhaiterait l'organisation d'une rencontre inter-associative afin de trouver des projets en commun dans le but d'une mutualisation.

Dans la même idée, L'AEIM propose l'idée d'un forum annuel afin que les associations puissent se présenter et échanger ensemble.

L'association Croq'Espace rajoute que beaucoup d'associations sur Vandœuvre font de l'alphabétisation et de l'accompagnement scolaire, des projets communs peuvent être envisagés sur ces activités.

Un membre du Forum Social Local prend la parole : Il est organisé le week-end du 26 et 27 janvier 2013 des rencontres militantes au château du Charmois. Il s'agit d'un week-end d'échanges, de réflexions autour de tables rondes et de conférences gesticulées (spectacle illustré avec participation du public).

La réunion se termine avec un pot d'amitié.